

## Note du Service de renseignement français concernant les risques pour les intérêts français en Tunisie (30 janvier 1959)

**Légende:** Dans une note du 30 janvier 1959, le Service de renseignement de la Défense nationale française s'inquiète du maintien des intérêts français en Tunisie. En effet, au lendemain de l'indépendance de la Tunisie, les principales institutions, comme la sûreté intérieure et extérieure, l'appareil diplomatique et l'administration, sont progressivement tunisifiés. L'indépendance du système monétaire est réalisée en 1958 par la mise en place de la Banque centrale tunisienne et par le décrochage du dinar par rapport au franc français et par la sortie de la monnaie nationale de la zone franc. La Tunisie met en outre en cause la présence militaire française à Bizerte, une base navale méditerranéenne d'une grande importance stratégique.

**Copyright:** (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_du\\_service\\_de\\_renseignement\\_francais\\_concernant\\_les\\_risques\\_pour\\_les\\_interets\\_francais\\_en\\_tunisie\\_30\\_janvier\\_1959-fr-ba100e4e-57c6-4aef-9995-1a095c94c4d9.html](http://www.cvce.eu/obj/note_du_service_de_renseignement_francais_concernant_les_risques_pour_les_interets_francais_en_tunisie_30_janvier_1959-fr-ba100e4e-57c6-4aef-9995-1a095c94c4d9.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

EX. N°	NBRE EX.
4	5

30 JANV 1953

Service de Renseignement

- :-  
No 168 / DN/REN.

SECRET

RISQUES ENCOURUS PAR LES INTERETS FRANCAIS  
EN TUNISIE

- :-:-

REFERENCE : Note sur la situation en TUNISIE n°122/DN-REN  
de l'Etat-Major de la Défense Nationale.

- :-:-:-

- I. Malgré un réalisme certain du Président BOURGUIBA les récentes décisions d'ordre économique prises à TUNIS ne doivent pas surprendre : en pays arabe les données d'ordre affectif et sentimental, les considérations de prestige, l'emportent inmanquablement sur les préoccupations économiques et relèguent celles-ci au second plan, fût-ce au détriment des intérêts bien compris du pays.

Le chef de l'Etat Tunisien, faisant allusion au décrochage du dinar, a d'ailleurs déclaré dans son dernier discours hebdomadaire, "le Gouvernement y a engagé son prestige et il ne peut revenir sur sa décision sans ébranler tout le régime."

- II. Dans ces conditions les atouts que détiennent respectivement la FRANCE et la TUNISIE se révèlent d'inégale valeur.

21.- L'économie tunisienne est normalement orientée vers l'Occident, essentiellement vers la FRANCE. Mais la pression que la FRANCE pourrait exercer de ce fait sur la TUNISIE se trouve en grande partie atténuée par les risques qu'est prêt à prendre BOURGUIBA et par le "chantage à l'Est" qu'il vient une fois de plus de pratiquer.

.../...

Déjà la suppression en 1957 de l'aide économique et financière de la FRANCE s'était avérée inopérante, le budget tunisien ayant été renfloué par les ETATS UNIS.

Cette fois encore 20 millions de dollars viennent d'être octroyés à la TUNISIE par les U.S.A. le surlendemain du jour où était prise à TUNIS la décision de "décrocher" le dinar du franc français. Le récent voyage de 2 parlementaires de la République Fédérale d'Allemagne permet de penser que la R.F.A. pourrait à son tour fournir un appui financier indirect à la TUNISIE.

22.- Les intérêts français en TUNISIE s'avèrent, à l'inverse, extrêmement vulnérables. Des indices nombreux font craindre que BOURGUIBA ne remette en cause la présence militaire française à BIZERTE. Dans un discours prononcé à BEN GARDANE le 3 décembre, BOURGUIBA déclarait: " l'évacuation de BIZERTE aura lieu, que ce soit par la voie de négociation ou non". Il faut certes tenir compte du lieu et de l'ambiance dans lesquels de tels propos ont été tenus mais la radio tunisienne, revenant sur cette question, vient de réaffirmer la souveraineté de la TUNISIE sur la base de BIZERTE et le caractère temporaire de la présence française dans cette base.

En outre les commerçants, industriels et surtout les agriculteurs français installés en TUNISIE constituent pour BOURGUIBA de véritables otages sur lesquels il lui est loisible d'exercer les pressions les plus variées, tout en restant dans une légalité au moins apparente : salaires du personnel tunisien, impôts, cours des denrées, et surtout expropriations - sans parler des vexations de toute nature -.

Enfin l'implantation en TUNISIE du pipeline d'EDJELS constituera pour le Gouvernement tunisien un gage supplémentaire.

III. Pour BOURGUIBA un accord, invariablement présenté comme une "victoire", ne semble pas constituer un élément de stabilisation de la situation ; mais un palier permettant de formuler de nouvelles prétentions.

Astreint par la surenchère qui sévit dans le monde arabe à accumuler ces "victoires", il ne dispose à l'égard des Occidentaux que de possibilités d'action restreintes - "chantage à l'Est, opposition de la FRANCE à ses

.../...

alliés ou partenaires (1).

Ses atouts vis-à-vis de la FRANCE sont par contre beaucoup plus sérieux alors qu'elle même ne dispose que de contreparties limitées.

Il est à craindre que BOURGUIBA n'use et n'abuse de ce déséquilibre.

-!-!-!-!-

(1) "La TUNISIE est décidée à coopérer d'égal à égal avec les pays du Marché Commun sous deux conditions : que ces pays l'aident à promouvoir l'industrialisation du pays ; qu'ils cessent toute complaisance à l'égard de la FRANCE et de sa tendance colonialiste, sinon la TUNISIE se tournera vers d'autres pays qui attendent le moindre signe." (Extrait du dernier discours de BOURGUIBA ).-